



[Article avec vidéos](#)

[Guide d'achats](#) > [Services aux salariés](#)

01/06/2012

## Cambox. Se faire livrer à l'entreprise

**Pour pallier les livraisons de mauvaises qualités, Cambox propose une solution innovante et sécurisée.**

La boîte à colis Cambox s'adresse aux comités d'entreprise qui souhaitent apporter un service original et innovant aux salariés.

Un achat urgent fait sur internet, l'impossibilité d'aller chercher un colis pendant les horaires d'ouverture de La Poste, ou marre de ne jamais recevoir ses colis ?

En installant des casiers sécurisés, le CE offre la possibilité aux salariés de se faire livrer à l'entreprise en toute discrétion et sécurité.

Une fois en place les élus du comité d'entreprise n'ont plus rien à faire.

Le salarié qui veut se faire livrer crée son profil sur le site [www.mycambox.com](http://www.mycambox.com), gratuitement. Il reçoit un code-colis Cambox et complète avec l'adresse de livraison de son colis.

Du côté de Cambox, la commande est reçue, un livreur s'en empare, dépose le colis dans le casier, son acte est filmé et le salarié reçoit un avis de réception par un e-mail, avec la vidéo en prime.